

# Conseil de Communauté

Séance du 22 janvier 2009

à 20h30

Salle annexe à la salle des Fêtes

Poigny-la-Forêt

## PROCES-VERBAL

Date de convocation : 15 janvier 2009

Date d'affichage : 15 janvier 2009

Effectifs du Conseil : 36

Présents : 28

Absent excusé : 0

Représentés : 8

Votants : 36

### Etaient présents :

Bernard **BATAILLE**, Jean-Claude **BATTEUX**, Isabelle **BEHAGHEL**, Françoise **BERTHIER**, Bernard **BOURGEOIS**, Manuela **BOURJAC**, Ghislaine **COLLETTE**, Thierry **CONVERT**, Jean-Marc **COTTINI**, Daniel **DEGARNE**, René **DUBOCQ**, Jean-Louis **DUCHAMP**, Marie **FUKS**, Anne-Françoise **GAILLOT**, Thomas **GOURLAN**, Françoise **GRANGEON**, Monique **GUENIN**, Christian **HILLAIRET**, Didier **JACOBEE**, Alain **JEULAIN**, Geneviève **JEZEQUEL**, Guy **LECOURT**, Marc **MENAGER**, Renaud **NADJAH**, Françoise **POUSSINEAU**, Bernard **ROBIN**, Marc **TROUILLET**, Jean-Pierre **ZANNIER**

### Absents représentés :

Dominique **BARDIN** pouvoir à Daniel **DEGARNE**

Alain **CINTRAT** pouvoir à Thierry **CONVERT**

Janny **DEMICHELIS** pouvoir à Marc **TROUILLET**

Roland **DUFILS** pouvoir à Renaud **NADJAH**

Gérard **LARCHER** pouvoir à Geneviève **JEZEQUEL**

Jean-Frédéric **POISSON** pouvoir à Manuela **BOURJAC**

Emmanuel **SALIGNAT** pouvoir à Bernard **BATAILLE**

René **SERINET** pouvoir à Françoise **BERTHIER**

Le Président ouvre la séance du Conseil de Communauté à 20h30.

Monsieur Thierry **CONVERT** a été désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

## Point d'information

Bernard BATAILLE explique que lors de la distribution de la revue "Ensemble n°22", le service Communication s'est rendu compte que la commune de Mittainville avait été oubliée dans l'article sur l'eau et présente ses excuses à Françoise BERTHIER, déléguée représentant la commune et précise qu'un additif a immédiatement été encarté dans les exemplaires prévus pour cette commune. Un rectificatif sera fait lors de la prochaine parution.

Manuela BOURJAC, Présidente de la Commission Communication tient également à présenter ses excuses et donne lecture de la note ci-après :

*Chers collègues,*

*Le dernier numéro du magazine Ensemble vient de nous être livré, certains d'entre vous sont déjà venus le chercher. Je vous informe qu'une erreur a été faite dans ce numéro, au niveau des pages "Villes et Villages de notre territoire" dans lesquelles nous présentons cette fois-ci : "Nos communes au fil de l'eau".*

*Le texte et les photos relatives à la commune de Mittainville n'ont pas été maquetés.*

*Monsieur LE BOURVELLEC, référent communication de Mittainville, a pourtant été l'un des premiers à transmettre tous les éléments relatifs à la commune, mais ils ont été omis. Ceci malgré les nombreuses vérifications réalisées par le service communication lors de la conception de chaque magazine.*

*Bien que nous ayons été un certain nombre à avoir pris connaissance de la maquette, aucun d'entre nous n'a remarqué ce malencontreux oubli.*

*Il se peut que le sujet commun, choisi par la Boissière-Ecole et Mittainville : "la Maltorne" soit à l'origine de cette erreur.*

*Le service communication a souhaité présenter ses très sincères excuses aux élus de Mittainville, que je relaye ici ce soir, notamment à René SERINET, Françoise BERTHIER et Sylvain LE BOURVELLEC.*

*Pour corriger son erreur le service communication a maqueté la page de Mittainville sur un format A4, et l'a encarté dans les 300 exemplaires de la commune. Un courrier explicatif et d'excuses à ma signature, à l'attention des Mittainvillois, y a été joint.*

*Nous transmettons à chacun d'entre vous un exemplaire de ces deux documents.*

*Par ailleurs, je vous informe que le texte concernant Mittainville sera publié dans le prochain numéro d'Ensemble accompagné d'un erratum.*

Françoise BERTHIER accepte les excuses et remercie les agents du service pour leur réactivité suite à cette erreur.

Jean-Claude BATTEUX, membre de la Commission précise que les corrections du document ont été effectuées par plusieurs membres et que personne ne s'est aperçu de cet oubli. Bien que favorable au nouveau procédé de relecture mis en place à l'occasion de cette dernière parution (correction effectuée par bribes alors qu'antérieurement elle s'effectuait par relecture totale du projet de revue), le système de vérification doit être revu.

Manuela BOURJAC précise qu'une solution devra être trouvée afin d'améliorer en effet la relecture des documents et éviter ce genre d'incident.

## Commission d'Appel d'Offres

Bernard BATAILLE indique à l'assemblée qu'une consultation a été effectuée dans le cadre d'un marché public pour la sélection d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des VRD de la ZAC Bel Air-la Forêt. La Commission d'Appel d'Offres chargée de la sélection des offres s'est réunie le jour même et a décidé, au vu des analyses des plis de retenir la société SAFEGE. Afin de ne pas perdre de temps et compte tenu du fait que le prochain conseil n'était programmé que pour le 12 février, il a été décidé de faire cette séance exceptionnelle pour traiter ce point puisque la plupart des membres communautaires étaient présents à la manifestation organisée en l'honneur de Monsieur Elio ZANNIER par Madame le Maire de Poigny-la-Forêt et son Conseil.

Jean-Claude BATTEUX, Président de la Commission d'Appel d'Offres par délégation précise que la Commission d'Appel d'Offres s'est en effet réunie la veille afin de statuer sur un marché en appel d'offres ouvert lancé en octobre 2008 et tient à saluer le travail remarquable fourni à la fois par les agents du service juridique et des marchés et ceux des services techniques de la CCPFY pour la qualité de l'analyse technique rendue. Le rapport représente 7 pages que la Commission d'Appel d'Offres a analysées avec attention. Lecture n'en sera pas donnée à l'assemblée, par gain de temps. Il en résulte cependant que sur les 26 entreprises qui ont sollicité un dossier de consultation, 8 ont déposé leur candidature.

Il s'agit des entreprises :

- AED
- AEPRIM
- LAPLACE
- MERLIN
- SAFEGE
- SARRY
- SETEC
- URBATEC

L'analyse des offres a permis aux membres de la commission de constater des résultats troublants quant aux prix relevés. Ces derniers varient de 73 855 euros HT à 413 763 euros HT !

Après une heure trente de réunion, il a été constaté que la société SAFEGE était la seule à répondre véritablement au cahier des charges de l'appel d'offres. Il était bien précisé qu'il ne s'agissait que d'une assistance à maîtrise d'ouvrage et non d'une maîtrise d'œuvre. Certaines sociétés n'ont pas hésité à proposer un allongement des études et donc du coût de la prestation.

Les critères d'attribution ainsi que leur pondération ont été définis, à savoir:

1 – Mémoire technique présentant capacités professionnelles	pour 40%
2 – Références	pour 30%
3 – Capacité économique	pour 15%
4 – Prix	pour 15%

Ainsi SAFEGE arrive en tête du classement et se retrouve donc le mieux disant tout en étant également le moins disant de par le prix. A noter que ce critère est à faible coefficient et n'a donc que peu d'incidence sur le classement. La disparité des montants a cependant poussé la commission à analyser les références de chacune des entreprises en AMO. La société SAFEGE présente un planning à 111 jours alors que la seconde entreprise dans le classement (SETEC) réalise la prestation en 345 jours. Après recherche, cette dernière prévoit les travaux préparatoires que la CCPFY a déjà réalisés en interne !

Après discussion des membres de la Commission, SAFEGE a été retenue à l'unanimité pour un montant de 73 855 euros HT, soit 88 330,58 euros TTC pour la tranche ferme et 25 890 euros HT, soit 30 964,44 euros TTC pour la tranche conditionnelle. Son PC se situe à Orléans.

A titre d'information, le classement des offres est le suivant :

- SAFEGE
- SETEC
- MERLIN
- AEPRIM
- SARRY
- LAPLACE
- URBATEC
- AED

De même, l'estimation élevée de 275 000 euros pour la tranche ferme, produite par les services résulte d'une volonté du pouvoir adjudicateur d'aller au-delà des 206 000 euros réservés à la procédure adaptée afin de permettre, compte tenu de la nature et de l'importance du projet de réalisation de la ZAC d'assurer une plus forte concurrence et de permettre ainsi à un plus grand nombre d'entreprises de se porter candidates. Pour rappel, le coût des travaux pour l'opération 1 est estimé à environ 6 800 000 euros !

Bernard BATAILLE précise que la procédure adaptée permet la discussion avec les entreprises, chose qu'il ne souhaitait pas, compte tenu de l'importance du projet d'où le choix en appel d'offres ouvert.

<b>CC0901AD07</b>	<b>Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des Voiries et Réseaux Divers sur la ZAC Bel Air – La Forêt</b>
-------------------	--

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** le Code des Marchés publics,
- Vu** l'arrêté du Préfet des Yvelines du 12 décembre 2003 créant la Communauté de Communes Plaines et Forêts d'Yveline,
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes, révisés par arrêté préfectoral n°236 DRCL/2007 du 2 juillet 2007,
- Vu** les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'offres des 14 et 21 janvier 2009 concernant l'appel d'offres ouvert pour le marché d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des VRD sur la ZAC Bel Air - la Forêt,
- Vu** la note de synthèse présentée par M. le Président,

**LE CONSEIL de COMMUNAUTE**  
**APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité**

**ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres en date du 21 janvier 2009 concernant l'attribution du marché d'assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des VRD sur la ZAC Bel Air - la Forêt qui s'est porté sur la société SAFEGE, sise 20, rue André Dessaux – 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS pour les montants suivants :

Tranche 1 ferme : 73 855,00 € HT, soit 88 330,58 € TTC  
Tranche 2 conditionnelle : 25 890,00 € HT, soit 30 964,44 € TTC

**DONNE** compétence au Président ou à son représentant pour signer tout acte permettant la mise en œuvre de cette délibération.

Fait à Poigny la Forêt, le 22 janvier 2009

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

**Date du prochain Conseil de Communauté**

Le prochain Conseil de Communauté aura lieu à Saint Hilarion à 20 heures 30 le jeudi 12 février 2009.

**Absence de René SERINET**

Bernard BATAILLE adresse ses prompts vœux de rétablissement à René SERINET, Maire de la commune de Mittainville qui a subi une intervention chirurgicale.

Du fait de son absence, René SERINET a demandé à ce que Françoise BERTHIER, déléguée de Mittainville, assiste au Bureau Communautaire qui suit cette séance de Conseil, compte tenu de l'importance du sujet traité.

Bernard BATAILLE souhaite recueillir l'avis des membres du Bureau à ce sujet. Aucune objection n'est faite, Françoise BERTHIER assistera à titre exceptionnel au Bureau Communautaire, sans voix délibérative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.

Le Secrétaire de séance

**Thierry CONVERT**